



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-
LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 2022

- Afférents : 19 L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-huit juin à vingt heures trente
- En Exercice : 19 minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au
- Présents : 15 nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur
- Ayant pris part : 18 Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
22/06/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
22/06/2022

Excusés représentés : Mme GODOT-RAMADE Dominique représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Pauline MARCOU MADER représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU et M. Alain JAME représenté par M. Raoul de RUS.

Absente non excusée : Mme Gaëlle POUSTOMIS

Monsieur Jean-Marie BRU a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2022-46 : Création de plusieurs emplois permanents - modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} Mai 2022

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifiée, relatif aux emplois permanents à temps non complet ;
- Vu le budget communal ;
- Vu la délibération du Conseil municipal du 27 juin 2016 modifiant le tableau des effectifs de la Commune de Montredon-Labessonnié ;
- Vu le tableau des avancements de grades 2022– Catégorie C,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- CREATION d'un poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe (Catégorie C) à temps non complet ;

- CREATION d'un poste d'Adjoint technique Principal 2^{ème} classe (Catégorie C) à temps non complet ;
- CREATION de deux postes d'Agent spécialisé principal école maternelle 1^{ère} classe à temps non complet ;
- DIT que la rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné ;
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- PRECISE que la présente délibération prendra effet au 01/07/2022 ;
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié les jours, mois et an que dessus, et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

